

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Power Play Academy Moncton Campus Inc.	Numéro de permis 2019511	Date d'inspection Le 04 juin 2025	
Nom de l'établissement Academie Power Play Academy Moncton Campus 2		Numéro de téléphone (506) 854-7529	
Adresse 1240 Ryan Street Moncton NB E1G 2V6			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Stephanie Hickey		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux
Le mentor en assurance de la qualité s'est présenté sur les lieux afin de discuter des changements avec l'exploitant.
Le ratio a été respecté tout au long de la visite.

original signé par
Stephanie Hickey

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 02 juin 2025

Date

original signé par
Katia Allain

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 02 juin 2025

Date